

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1898/SG/CG rendant exécutoire la délibération n° 7-74 du 25 novembre 1974 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1974 .

n° 74-1898/SG/CG

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

4 décembre 1974

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1974

Date du numéro

26 décembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 7-74 du 25 novembre 1974 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1974 et arrêtant ce budget, en recettes et dépenses, aux montants bruts ci-après : Fonctionnement : quatre cent quarante-sept millions trois cent mille francs de Djibouti (447 300 000 FD) ; Opérations en capital : deux cent vingt-deux millions huit cent mille francs de Djibouti (222 800 000 FD).